

# Projet Pédagogique

ACCUEIL DE LOISIRS « Les Renards de Feu »

MERCREDIS 2024/2025

VACANCES SCOLAIRES 2024/2025



## SOMMAIRE

- 1) Contexte et descriptif de l'accueil
- 2) Objectifs Généraux
- 3) Projet de fonctionnement
- 4) Projets d'animations
- 5) Projets d'activités
- 6) Evaluation des projets

## 1) Contexte et descriptif de l'accueil :

Saint Sulpice la Forêt, commune de 1380 habitants environ comporte une école publique, L'école Nikki de Saint Phalle. Une grande partie des enfants fréquentant l'accueil de loisirs ont donc une bonne connaissance des lieux, puisqu'ils sont scolarisés à l'école.

Les enfants ont l'habitude de côtoyer l'équipe d'animation sur les temps méridiens et aussi le personnel de l'école. L'accueil de loisirs est un endroit assez « familier mais évoque le contexte scolaire par son implantation au sein du complexe scolaire.

- **L'organisateur** : Mairie de St Sulpice la Forêt

**Sarah LEFEBVRE**, Coordinatrice enfance/jeunesse. BPJEPS Animation Sociale/ UC de Direction.

**Quentin VALLE**, Directeur ALSH « Les Renards de Feu » - BPJEPS Animation Culturelle/UC de Direction d'un ACM.

- **Le lieu** : 7 rte de St Denis- 35250 ST SULPICE LA FORET.
- **Public accueilli** : Enfants de 3 à 11 ans répartis en 3 tranches d'âges.

**LES FEUFOLLETS (3-5 ans)**

**LES TETES-BRULEES (6-8 ans)**

**LES ETINCELLES (9-11 ans)**

- **Capacité d'accueil** : 72 enfants
- **La durée** : Tous les mercredis et jours de vacances scolaires de 7h30 à 18h45, hors jours fériés ou fermetures annuelles (Noël et une semaine lors des vacances d'hiver et printemps).
- **La composition de l'équipe** : 1 directeur (Quentin VALLE), 1 directrice adjointe (Sarah LEFEBVRE), 3 animateurs permanents.
- **Assistant Sanitaire et PAI** : Sarah LEFEBVRE assure les fonctions d'assistant sanitaire.

Un PAI (projet d'accueil individualisé) peut être mis en place par la famille et l'ALSH. Celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (ex. Épilepsie ; diabète ; asthme), et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Les médicaments pour les PAI sont rangés dans l'infirmerie de l'école.

- **L'accueil des enfants présentant un handicap moteur, physique et sensorielle** : Avant l'accueil de l'enfant, la direction rencontrera les parents et l'enfant et nous verrons ce qui pourra être mise en place pour permettre un meilleur accompagnement de celui-

ci. L'enfant ne devra pas être surprotégé, il ne se retrouvera pas isolé dans une salle à part, il sera inclus dans l'activité avec les autres.

- **Intervenants extérieurs** : Ils sont recrutés en fonction des demandes (activités culturelles et artistiques sous forme de stage ou de journée découverte) et en fonction des projets d'animation.
- **Bénévoles** : Le service Enfance-Jeunesse accueille toute personne souhaitant s'impliquer dans le projet d'animation locale. L'expérience s'est déjà présentée de manière positive ; notamment sur la réalisation d'un potager avec les enfants ou avec la Bibliothèque.
- **Stagiaires et Volontaires** : En fonction du projet, et tout en respectant la réglementation en vigueur concernant les quotas d'encadrement, le service Enfance-Jeunesse peut accompagner des stagiaires en formation professionnelle, en formation volontaire, mais aussi, des personnes désireuses de découvrir les métiers de l'animation socioculturelle (**BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT Carrières Sociales, service civique, volontaires**).

Le recrutement est effectué par l'équipe de direction de St Sulpice la Forêt. Des attentes vis-à-vis des animateurs/ animatrices sont attendues :

#### **Auprès des enfants**

- Être attentif en permanence aux comportements des enfants pour pouvoir intervenir, individuellement ou collectivement.
- L'aspect relationnel : il est à l'écoute des enfants, il crée un climat de confiance et de sécurité affective
- L'aspect matériel : il est en relation d'aide, à disposition des enfants pour répondre dans la mesure du possible à leurs demandes.
- L'aspect technique : dans les activités, son intervention porte sur la découverte de nouvelles activités, jeux, techniques.
- L'aspect sécuritaire : il assure la sécurité physique et morale des enfants dont il a la garde.
- L'animateur doit avoir une attitude respectueuse et professionnelle (mains dans les poches, être constamment assis...) et être avec les enfants au maximum.
- L'animateur doit animer et rendre **VIVANT** le centre de loisirs.

#### **Avec ses collègues**

- L'animateur respecte ses collègues, il est force de proposition, sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Participe aux réunions de préparation et sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Travaille en collaboration avec la direction.
- Respect du travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc....)
- Ponctuel au travail.

### **Avec les parents**

- Abordable et informe les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant et des faits divers de la journée.
- Sait répondre à des demandes d'organisations et sait orienter vers les personnes concernées.
- Est disponible et à l'écoute aux moments de l'accueil et du départ.

## **2) Objectifs généraux :**

### **Grandes lignes du PEDT :**

#### **→ Proposer une offre éducative attentive aux besoins de l'enfant**

Garantir la sécurité affective et physique des enfants

Favoriser l'accès au sport, à la culture et la connaissance

La continuité éducative

#### **→ La bienveillance et le bien vivre ensemble**

Promouvoir la curiosité et l'ouverture aux autres

Accepter la différence et lutter contre toutes les formes de discriminations

Mobiliser autour des projets collectifs

#### **→ Sensibilisation au respect de l'environnement**

Encourager les initiatives et favoriser l'autonomie

Promouvoir la connaissance de son environnement

Sensibiliser au respect de l'environnement

Ces objectifs doivent s'englober dans un cadre qui pour nous semble essentiel au sein de nos locaux

**« Vivre un moment de détente, d'amusement et de relâchement. »**

## **3) Projet de fonctionnement :**

### **Arrivée et départ des enfants**

Accompagner et reprendre l'enfant à l'intérieur de la structure d'accueil, en le signalant auprès de l'animateur ou animatrice chargé(e) de l'accueil.

En dehors des responsables légaux, seuls les personnes inscrites sur les fiches de renseignements seront autorisées à récupérer l'enfant. Toutefois, si une tierce personne non notée sur la fiche de renseignements venait à récupérer l'enfant, la famille devra le signaler auprès de l'équipe et signer une décharge de responsabilité (une pièce d'identité sera demandée à la personne venant chercher l'enfant).

## Règles de vie

Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition. Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel cassé ou abîmé.

Tout manquement répété aux règles de vie élémentaires en collectivité sera signalé aux parents ou aux responsables légaux de l'enfant avec qui un entretien sera proposé par l'équipe de direction.

## Maladies, accidents, urgences

Les médicaments ne seront administrés par la direction ou l'animateur uniquement sur présentation de l'original de l'ordonnance du médecin (au nom de l'enfant et précisant la posologie).

En cas de maladie survenant à l'accueil de loisirs, le responsable contactera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. Par contre, en cas d'urgence ou d'accident grave, il fera fait appel en priorité aux services d'urgences (SAMU, pompiers) avant d'en aviser les parents.

## Les repas

Ils doivent être **réservés au minimum le Jeudi précédent la semaine d'inscription** via le portail de la cantine sur internet. Toute annulation doit être signalée dans les meilleurs délais au risque de voir le repas facturé.

Si l'inscription n'est pas effectuée, **l'enfant ne sera pas accepté à la cantine.**

Par soucis d'équité et d'égalité, nous n'acceptons pas les repas individuels de dépannage, sandwiches etc...

Un protocole d'accueil individualisé peut être mis en place pour les enfants ayant des allergies alimentaires. Dans ce cas, la famille doit remplir un formulaire de demande de repas spécifique.

Les dossiers d'inscriptions sont à renouveler en totalité chaque année. Les familles doivent compléter de manière exhaustive l'intégralité des renseignements demandés sur la fiche sanitaire de leur enfant (numéros d'urgence et l'état de santé de l'enfant).

## Vêtements et objets personnels

Aucune assurance ne prenant en compte les dégâts vestimentaires, il est conseillé de mettre à vos enfants des vêtements adaptés aux activités de l'accueil de loisirs et marqués au nom de l'enfant.

Les objets personnels tels que téléphone portable, appareil photo, console de jeux ne sont pas autorisés sur la structure, ainsi l'ALSH n'est pas responsable des vols ou perte de l'objet. Les petits jouets ou jeux (cartes etc) sont « tolérés » dans la mesure où ils ne nuisent pas à l'harmonie et au fonctionnement de l'accueil, mais l'équipe ne sera pas considérée comme responsable en cas de perte ou de vol.

## Vol, Vandalisme

Les parents des enfants qui se seront livrés à de tels agissements, assumeront en totalité les conséquences des actes commis par leur enfant. Cependant, il peut y avoir un dialogue tolérant et ouvert pour rechercher la signification de ce geste, mais dans le cas contraire l'équipe d'animation se réserve le droit de prendre des mesures qui iront jusqu'à l'exclusion de l'accueil.

## Violence, Intolérance

Toute attitude de violence ou d'intolérance n'ayant pas trouvé de solution par le dialogue avec l'équipe d'encadrement, débouchera sur une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi. A cet effet, le rôle d'exemple de l'encadrement est primordial.

## Appareils électroniques et autres objets personnels

Téléphone portable et autres appareils (mp3 etc...): Les téléphones portables ne sont pas acceptés. Les appareils photos de même. L'équipe est habilitée à prendre des mesures pouvant aller jusqu'à la confiscation de l'objet.

## Argent de poche

L'utilité de l'argent dans l'enceinte de l'établissement n'est pas de mise. Aussi, il n'est pas conseillé d'apporter de l'argent. L'équipe ne sera pas responsable de la perte ou du vol.

## Règlement intérieur de la structure

Chaque enfant inscrit aura pris connaissance du règlement intérieur de son accueil de loisirs.

## *Journée type*

Ceci est la journée type à titre d'indication mais qui n'est pas exempte de changements suivant la réalité du terrain.

**7h30** : Ouverture de l'accueil, jeux de société, musique et dessins mis à disposition des enfants. Prise d'informations des parents.

**9h30** : Fin de l'accueil du matin. Rangement des jeux et mise en train (moment dynamique qui consiste à lancer la journée), différencié suivant les tranches d'âges.

**10h-11h30** : Déroulement des animations du matin.

**11h30-11h55** : Temps libre dehors puis passage aux toilettes, lavage des mains et en route pour la cantine !

**12h-13h00** : Repas.

**13h00-14h00** : Accueil des enfants venant à l'ALSH l'après-midi.

**13h00-14h30** : Temps calme et/ ou temps libre, dont sieste et contes pour les 3-5 ans, proposées aussi aux plus grands désireux de se reposer.

**14h30- 16h** : Déroulement des animations de l'après-midi.

**15h00-15h45** : temps de réveil des petits par eux-mêmes

**16h00-17h00** : Goûter.

**16h30-18h30** : Accueil du Soir, restitution de la journée de l'enfant. Fermeture de l'ALSH.

L'équipe aura pour ambition de faire de l'accueil de loisirs un lieu de vie, de relations, d'apprentissage, par le jeu, par la mise en place de projets et la vie en collectivité. L'accueil sera avant tout un temps de loisirs au quotidien de la vie de l'enfant. Il assure les passerelles entre les différents temps de vie de l'enfant, gère les séparations, garantit les continuités, un espace privilégié pour développer les apprentissages culturels et les compétences transversales, exercer son autonomie, un espace de jeu individuel et collectif, un espace d'expression, un espace de loisirs.

L'accueil de loisirs « Les Renards de Feu » souhaite que ses journées soient également des journées qui soient vraiment des temps de rupture avec l'école. Nous veillerons à aménager des espaces de détente,

prêter du matériel et proposer des temps qui rythment la journée et soient bénéfiques au repos et à l'originalité.

L'équipe étant d'accord sur ces bases, la mise en forme du projet pédagogique regroupant les objectifs et le fonctionnement de la structure.

L'équipe se réunit au moins une fois par semaine afin :

- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins et de résoudre certaines problématiques.

- De préparer les activités et les sorties, mettre en place des projets.

- De se partager les tâches quotidiennes

L'équipe a à sa disposition de la documentation, et peut également se servir d'Internet (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation).

## 4) Projets d'animations :

L'équipe propose ses animations sur la base de ses envies et de celles recueillies auprès des enfants et des propositions des différents partenaires qui gravitent autour de l'ALSH, et ce à différentes échelles.

Nous essayons de proposer une à deux sorties par période. Qu'elles soient de loisirs, de détente, sportives ou culturelles, l'équipe d'animation veille à varier ces sorties).

### Ateliers Longs :

Il s'agit d'une animation sur inscription de l'enfant volontaire suite à une sensibilisation menée le premier jour, que l'on mène sur toute une semaine, une à deux heures par jour et qui a pour finalité d'avoir soit une exposition, un spectacle, un objet à ramener.

C'est une animation d'un niveau "chiadé" qui a pour objectifs de faire découvrir aux enfants des nouveaux domaines de pratiques mais aussi de s'impliquer dans un projet à moyen terme.

Une valorisation de l'enfant, du travail de l'animateur, de la structure est demandée à la fin.

Ce peut être artistique, sportif etc... Quelque chose que l'équipe maîtrise et aime et qu'elle souhaite faire découvrir aux enfants ou bien de tenter quelque chose de nouveau afin d'élargir ses horizons dans son métier d'animateur.

### Semaines en immersion :

Ces semaines sont des semaines où un imaginaire total est créé. De la décoration de l'ALSH aux costumes de l'équipe qui jouera un rôle défini et conçu en avance. Ces semaines ont pour objectif de plonger les enfants dans un univers ludique et qui fasse rupture avec le fonctionnement traditionnel de l'ALSH. Pour

garantir cet effet, un gros travail en amont est fondamental et un investissement plus poussé est demandé à l'équipe afin de garantir une qualité. Ces semaines ont aussi pour but de proposer une expérience d'animation, certes exigeante, mais qui donne l'occasion à l'équipe de se faire plaisir en s'exprimant dans sa créativité et les activités proposées.

Le thème de ces semaines est choisi par l'équipe et accepté par l'ensemble afin qu'aucun membre de l'équipe ne se sente mal à l'aise.

### **Transports d'activités :**

Dans le cadre d'activités, nous pouvons être amenés à prendre différents modes de transports. Essentiellement cela se traduit par prendre le bus de ville du réseau star, affrété un car de transport avec un conducteur ou emprunté des mini-bus de l'IME le baudrier.

Concernant le mini-bus de l'IME, les personnes pouvant les conduire seront scrupuleusement choisis. Il faut donc respecter les règles en vigueur de transport d'enfants en ALSH, du code de la route et de la réglementation jeunesse et sport.

### **Droit à l'image :**

Les droits à l'image au sein du périscolaire et de l'extrascolaire ont été définis par un règlement partagé aux familles. Ainsi, chaque famille a pu se prononcer sur les différentes autorisations de droit à l'image et de la propriété intellectuelle de leurs enfants.

L'ALSH Les Renards de feu, s'engage scrupuleusement à respecter les autorisations et interdictions définies par les familles.

Concernant la prise d'image, les appareils photos et les téléphones personnels sont autorisés pour la prise d'images pour faciliter les valorisations, toutefois, il faudra respecter impérativement supprimer des téléphones toute photos des enfants après les avoir transmis à la direction. Il est également impératif de vérifier à ce que les images ne soient pas enregistrés sur un quelconque drive internet.

## **5) Projets d'activités :**

### **Sensibilisation au respect de l'environnement**

#### **→ Créer et mettre en place une démarche de développement durable au sein de la structure.**

- Mettre en place une sensibilisation et une animation sur le tri sélectif.
- Utilisation de matériel de récupération pour la réalisation d'activités manuelles ou pour la création de grands jeux.
- Proposer plus d'ateliers de cuisines afin de limiter les gouters qui génèrent des déchets, au minimum 1 fois par mois.
- Sensibiliser aux enjeux climatiques et des ressources tels que l'eau et les énergies.

#### **→ Proposer des activités mettant en avant l'importance de protéger la Faune, la Flore.**

- Balades et grands jeux dans la forêt de la commune.
- Intervenants et activités autour la faune sauvage en France.



- Intervenants et activités autour des lieux écologiques en France (Les mares, tourbières, landes etc...)
- Connaître son environnement en observant directement ou indirectement les animaux du coin (déterminations, photos pièges...)

→ **Proposer des jeux et des jouets qui sont issus de la seconde main.**

- Utiliser les sites internet grand public (le bon coin, Geev...)
- A l'occasion, utiliser les brocantes, vide-grenier.

## PROPOSER UNE OFFRE EDUCATIVE ATTENTIVE AUX BESOINS DE L'ENFANT

→ **Sécuriser l'enfant et rassurer les parents en proposant un interlocuteur fixe pour les plus petits.**

- Désigner un animateur ou une animatrice référente en début d'année pour les feufollets.

→ **Valoriser les compétences et les prises d'initiatives des enfants.**

- Mise en place de temps forts : spectacles, expositions des œuvres réalisées, journée à thèmes.

→ **Comprendre et respecter les règles d'hygiène, de santé et de sécurité.**

- Affichage des règles de vie dans chaque salle (élaborées avec les enfants) et adaptés aux tranches d'âges.
- Rappel des règles et consignes de sécurité avant chaque activité ou départ.

→ **Proposer des activités artistiques novatrices.**

- Encourager le chant et la musique.
- Diffuser de la musique au centre pour faire découvrir des chansons, des chants, des musiques différentes et pour tous les goûts.
- Demander aux enfants leurs envies musicales et mettre en place un poste de musique en libre accès.
- Faire des sorties aux cinémas, aux musées, aux expositions.

## LA BIENVEILLANCE ET LE VIVRE ENSEMBLE.

→ **Permettre le choix des activités en proposant des méthodes de fonctionnement adaptées.**

- Mise à disposition de matériel durant les temps libres et les temps d'accueil.

→ **Encourager à s'engager dans une dynamique en devenant acteur d'un projet.**

- Les plus âgés désireux de voir une sortie spéciale se mettre en place ou un séjour, sont accompagnés pour développer des actions d'autofinancement.
- L'équipe d'animation et de direction les aident aussi dans la construction de leur projet (lieu, activité, courses, réservations, budget).
- Amener les jeunes à gérer/ organiser leurs sorties : choix et appel des prestataires.
- Faire des actions d'autofinancement.

→ **Encourager la découverte de la solidarité, le respect mutuel, la coopération et l'entraide.**

- Créer des échanges entre les différentes tranches d'âges : Contes aux petits lus par les plus grands, gouters en commun.
- Faire des jeux coopératifs pour ne pas encourager que l'individualisme.
- Créer ou renforcer les liens parents/enfants, au travers d'activités communes.

**PERENISER ET RENFORCER UN ESPRIT FAMILIAL QUI PLAIT AUX FAMILLES.**

**Valoriser les compétences et les projets des Animateurs et de la structure d'accueil.**

→ **Développer la communication et organiser des temps où les projets sont mis en valeur.**

- Faire des spectacles avec les enfants.
- Mettre en place des expositions.

→ **Permettre aux animateurs de pouvoir proposer des activités qui soient dans leurs compétences et qu'ils ont aussi choisies.**

→ **Permettre à l'équipe d'animation de pouvoir étoffer ses compétences.**

- Sortir de sa zone de confort.
- Proposer des animations que l'on n'a pas l'habitude de faire, challenger l'équipe régulièrement.

**Avoir un Accueil de loisirs fonctionnel et vivant.**

→ **Faire évoluer les méthodes de communications.**

- Pérenniser un panneau numérique.
- Tenir à jour une page internet et valoriser les actions de l'accueil (YouTube ou autre) pour diffuser nos actions.
- Accueil du soir vivant (musique, jeux...)
- Proposer un temps d'accueil spécifique pour les parents.
- Proposer des activités spéciales types veillées avec les parents.

→ **Rendre les temps informels et de transitions plus ludiques et moins informels.**

- Lecture des menus aux enfants avant de monter à la cantine.
- Faire des micros-animations lors des trajets en prenant en compte le cadre sécuritaire.

## **6) Evaluation des projets**

L'évaluation du projet pédagogique se fera en début de chaque nouveau cycle scolaire, soit début Septembre.

Ainsi, réunie, l'équipe pourra échanger ensemble sur les différents points du projet.

Elle évaluera les propositions par des exemples concrets de ce qui a été fait durant l'année et pourra également compter sur des outils d'évaluations utilisés pendant l'année (feufophone, le grimoire des renards de feu...).

Au regard du bilan fait, de la politique éducative avec les grandes orientations du PEDT, de ce qui est réalisable ou non, des envies de l'équipe et de la pertinence des projets, les propositions pourront être, reconduites, modifiées, voir même supprimées. Il pourra également être proposé des nouveautés.